

FAIRE PLUS, FAIRE MIEUX

Plan d'action gouvernemental
pour le développement social et culturel
des Premières Nations et des Inuits
2017-2022

AXE 2 PROMOUVOIR LA CULTURE ET LES LANGUES AUTOCHTONES

Soutenir l'essor des cultures autochtones

Les cultures autochtones ont subi, au cours des siècles derniers, des attaques répétées qui ont culminé avec le système des pensionnats. Mais en fin de compte, le bilan de l'histoire ne se dément pas : devant l'adversité, les Autochtones du Québec ont conservé une profonde volonté d'affirmer leur singularité et leur diversité. Contrairement à ce que pensent certains, les cultures autochtones ne sont pas des relents d'un passé révolu ou folklorique, en porte-à-faux avec l'univers contemporain. Les cultures autochtones sont un reflet de la manière dont les premiers peuples appréhendent aujourd'hui le monde : résolument inscrits dans la modernité, mais profondément ancrés dans leurs traditions; sensibles aux attraits des milieux urbains, mais solidement enracinés dans la plénitude du territoire.

Les Autochtones du Québec possèdent des cultures vivantes et authentiques et constituent une richesse pour le paysage culturel québécois. Il s'agit alors d'agir pour favoriser concrètement l'épanouissement des cultures autochtones. Car une culture vivante et partagée facilite la cohésion, le dialogue, l'inclusion et la qualité générale des liens sociaux. C'est, en outre, grâce au rayonnement des cultures autochtones qu'il sera possible de faire reculer significativement, au Québec, le racisme et la discrimination dont sont encore victimes les Premières Nations et les Inuits.

Renforcer les langues autochtones

Langue, identité et culture sont indissociables. Cela est d'autant plus vrai dans les sociétés de tradition orale comme le sont les Premières Nations et les Inuits. La langue est l'expression d'une expérience partagée du monde; elle est l'instrument par excellence pour transmettre cette expérience. La langue constitue la manifestation première de l'existence d'un groupe et de sa durée dans l'histoire.

Les langues autochtones ont été fragilisées au Québec. Elles ont évidemment souffert de leur situation minoritaire, mais elles ont aussi subi les lourds dommages d'une volonté historique d'assimilation.

La diversité linguistique constitue autant de richesses et le Québec doit se préserver de l'amointrissement culturel que signifie le recul des langues autochtones. C'est dans cette perspective que le Gouvernement du Québec veut contribuer à l'épanouissement des langues des Premières Nations et des Inuits. Le développement des communautés ne peut se réaliser sans un effort soutenu pour valoriser les langues autochtones, pour en augmenter le nombre de locuteurs et pour en promouvoir l'usage dans les activités du quotidien. Cette initiative passe, en outre, par une reconnaissance officielle de l'apport des langues parlées par les Inuits et les Premières Nations à l'ensemble québécois.

MESURES RELIÉES À LA PROMOTION DE LA CULTURE ET DES LANGUES AUTOCHTONES

1. FAVORISER LA CONTRIBUTION DES PREMIÈRES NATIONS ET DES INUITS AU DYNAMISME CULTUREL DU QUÉBEC

- Augmenter le nombre d'ententes de développement culturel et renforcer celles qui sont en place
- Mettre en place un mécanisme permanent de collaboration et de concertation en matière de culture au sein des Premières Nations et des collectivités inuites
- Mettre en place un programme de formation et d'embauche d'agents de développement culturel dans les communautés
- Mettre en œuvre une stratégie de valorisation du patrimoine d'intérêt pour les Autochtones
- Favoriser la présence des cultures et des arts autochtones dans l'espace public
- Mettre en place un programme d'aide aux entreprises culturelles autochtones, notamment des secteurs de l'artisanat et des métiers d'art
- Mettre en place un programme d'aide financière aux artistes et aux artisans autochtones
- Soutenir des projets culturels auprès des jeunes d'âge scolaire

2. VALORISER LES LANGUES AUTOCHTONES COMME VECTEUR ESSENTIEL DU DÉVELOPPEMENT DES SOCIÉTÉS AUTOCHTONES

- Accroître le soutien au secteur des communications (notamment aux radios communautaires) et à la création de contenus originaux dans les communautés autochtones
- Adopter une déclaration nationale sur les langues autochtones qui affirme la place particulière qu'elles occupent au Québec
- Élaborer des programmes de soutien aux langues autochtones, en collaboration avec le gouvernement fédéral
- Rendre disponible de la littérature jeunesse en langues autochtones